



achat de voiture avec vice caché

Par **emilie25**, le **13/08/2010** à **20:21**

bonjour,

j ai acheter ma voiture dans un garage il y a deux mois (15.06.10) il y a dessus une garantie de 6 mois.

Depuis deux mois que des problèmes la vitre électrique cassé (système électrique de la portière), une semaine plus tard c'était la bobine à changer qui c'est cassé pendant que je roulais immobilisant la circulation, le garage informer, m'a changé les pièces gratuitement , 10 jours plus tard le pot d'échappement qui casse en deux et la voiture qui prend l'eau à chaque qu'il pleut immobilisant donc le véhicule jusqu'à ce que le moteur sèche.

Donc de ce fait je peux plus compter sur cette voiture. Mardi je compte retourner voir le garagiste et lui demande de me rembourser la voiture.

je voudrais savoir si cela est possible et si oui doit il me la racheter aux prix ou je ai acheter en sachant que j'ai fait 1 000 km avec.

merci de vos réponses

cordialement.

emilie

Par **razor2**, le **13/08/2010** à **20:41**

Bonjour, le garagiste n'a aucune obligation de vous reprendre la voiture.

Si la voiture est affecté d'un vice, à vous d'apporter la preuve par expertise éventuelle, qu'il peut s'agir d'un vice caché, à savoir un problème antérieur à la vente, non décelable, et qui empêche l'usage du bien ou en réduit fortement la valeur.

Par **emilie25**, le **13/08/2010** à **21:08**

d'accord merci de votre réponse